

# **GDOSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006/AONO/C-MFOU/BPM/CIPM /2020 DU 14 AVRIL 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE A EKOKO I (ACQUISITION D'UN TRANSFORMATEUR) DANS LA COMMUNE DE MFOU, DEPARTEMENT DE MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.**

[Télécharger le DAO](#)

## **1. Objet**

Dans le cadre du budget d'Investissement Public (BIP) MINDEL pour l'exercice 2020, le Maire de la Commune de MFOU lance un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux d'extension du Réseau électrique à EKOKO I (Acquisition d'un transformateur) dans la Commune de MFOU, Département de Mefou et Afamba, Région du Centre.

## **2. Consistance des prestations**

Les travaux objets du présent Appel d'Offres National se composent de :

Construction d'un poste de transformation MT Monophasée  
H61-25KVA-17.32KV/B2

Prestation diverses

### **3. Coût prévisionnel**

Le cout prévisionnel des opérations à l'issue des études préalables est de Six millions (6 000 000) Francs CFA.

### **4. Délai de livraison**

Le délai maximum d'exécution prévu pour la réalisation des travaux est de Trois (03) mois.

### **5. Allotissement**

Les travaux du présent Appel d'Offres constituent un(01) seul lot

### **6. Participation et origine**

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises de droit camerounais justifiant de bonnes aptitudes en matière de travaux d'électrification.

### **7. Financement**

La prestation objet du présent Appel d'Offres est financée par le Budget d'Investissement Public (BIP) MINDDEL de l'exercice 2020. IMPUTATION N° 54 27 351 01 641125 2242 851

### **8. Consultation du dossier**

Le Dossier d'Appel d'offres (DAO) peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat Général de la Commune de MFOU dès publication du présent avis d'Appel Offres.

### **9. Acquisition du dossier**

Le Dossier d'Appel d'Offres peut s'obtenir au Secrétariat Général de la Commune de MFOU dès publication du présent Avis, contre présentation d'une quittance de versement à la Recette municipale de la Commune de MFOU des frais d'achat du DAO d'un montant de Douze mille (12 000) francs CFA non remboursable.

La quittance d'achat devra préciser :

La dénomination du projet ;  
Le nom du Soumissionnaire ;  
Le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres ;  
Le montant des frais payés.

#### 10. Remise des offres

Il est accordé aux soumissionnaires un délai de 20 jours à compter de la date de publication de l'AAO. (cf. Art. 89-2 CM)  
Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, conformément aux prescriptions du DAO devra être déposé au Secrétariat Général de la Commune de Mfou, au plus tard le 11 Mai 2020 à 11 heures, heure locale dans trois enveloppes internes distinctes :

- Enveloppe A : Offre Administrative,
- Enveloppe B : Offre Technique
- Enveloppe C : Offre Financière

Ces trois enveloppes seront contenues dans une quatrième laquelle devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006/ AONO/C-  
MFOU/BPM/CIPM/2020 DU 14 AVRIL 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE  
POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE A EKOKO I  
(ACQUISITION D'UN TRANSFORMATEUR) DANS LA COMMUNE DE MFOU,  
DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.  
(A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT)

NB : Les offres parvenues après la date et l'heure limite de dépôt des offres ne seront pas reçues.

#### 11. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire, délivré par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministère en charge des Finances, dont le montant est fixé à 120 000 (Cent vingt mille) F CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original datant d'au plus trois (03)

mois.

Le cautionnement sera libéré quinze (15) jours après la publication des résultats et au plus tard trente (30) jours après le délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du contrat, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

## **12. Recevabilité des offres**

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes datant de moins de trois (03) mois par rapport à la date de signature de l'avis d'appel d'offre, par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

La soumission dûment timbrée et signée, selon le modèle contenu dans le dossier d'appel d'offres, fera ressortir les coûts en francs CFA hors taxes et toutes taxes comprises.

## **13. Ouverture des plis**

L'ouverture des plis se fera en un seul temps et consistera en ouverture des pièces administratives, des offres techniques et des offres financières.

L'ouverture des plis aura lieu le 11 Mai 2020 à 12 heures, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de ladite Commune.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix et dûment mandatée.

## **14. Critères d'évaluation**

CRITERES ELIMINATOIRES

### **Offre administrative :**

L'absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis;  
L'absence ou la non-conformité de toute autre pièce administrative fera l'objet d'un rejet de l'offre passé le délai de 48 heures accordé au soumissionnaire pour régularisation (cf. art 92 al. 9 du Code des Marchés Publics)  
;

La fausse déclaration, pièces falsifiée ou scannées.

### **Offre technique :**

a) La note technique inférieure au seuil minimal requis de 70% d'éléments positifs (soit au moins 18 éléments Oui sur 26) selon la Grille de Notation en annexe;

b) Attestation de capacité financière inférieure à 5 millions de francs CFA ;

### **Offre financière**

a) Omission dans l'offre financière, d'un prix unitaire quantifié ;

b) Absence d'un sous détail des prix ;

NB : Toute offre incomplète et ne respectant pas un seul des critères éliminatoires sera disqualifiée.

### **CRITERES ESSENTIELS**

Les critères relatifs à la qualification des candidats, évalués de la manière binaire (OUI ou NON) porteront sur :

A – Expérience du Personnel d'encadrement

B – Références de l'entreprise

C – Matériels et outillage de l'entreprise

D – Situation financière

### **15. Attribution**

Le Maire de la Commune de MFOU attribuera le contrat au soumissionnaire qui, ayant présenté une offre Administrative conforme pour l'essentiel au dossier d'appel d'offres, aura fourni une offre Technique dont l'évaluation est supérieur ou égale à 70% des critères essentiels et une offre Financière

évaluée la moins disante après vérification de ses prix en incluant le cas échéant les rabais proposés.

#### **16. Durée de validité des offres**

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pour un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

#### **17. Renseignements complémentaires**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat Général de la Commune de Mfou.  
NB :Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un sms au MINMAP aux numéros suivants : 88 20 06 06 / 673 20 57 25/ 699 37 07 48"

#### **ADDITIF À L'APPEL D'OFFRES**

Le Maire de la Commune de MFOU se réserve le droit, en cas de nécessité, d'apporter toute autre modification ultérieure utile au présent appel d'offres.

YAOUNDE le 14 Avril 2020

Le MAIRE

NGOUMOU Francis

[Télécharger le DAO](#)